





## Deuxième cycle de la directive inondation Addendum à l'EPRI

### Table des matières

<b>1. Politique de gestion des inondations.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Évènements historiques.....</b>	<b>6</b>
2.1. Synthèse des évènements remarquables.....	6
2.2. Description des évènements.....	8
<b>3. Evolution des indicateurs.....</b>	<b>17</b>
3.1. Impacts potentiels sur la santé humaine.....	17
3.2. Impacts potentiels sur l'activité économique.....	18
3.3. Impacts potentiels sur l'environnement.....	19
3.4. Variation de l'évolution de la population.....	20

## Préambule

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) a pour but d'évaluer les risques potentiels liés aux inondations à l'échelle du grand bassin hydrographique.

En 2011, une première évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) a été élaborée sur chacun des 13 districts hydrographiques français. Les EPRI réalisées en 2011 comportent une partie sur la présentation du district, une partie sur la description des événements historiques marquants, et une partie sur les impacts potentiels des inondations futures. Ceux-ci sont obtenus par croisement des enveloppes approchées d'inondation potentielles (EAIP) avec des données d'enjeux, pour produire des cartes d'indicateurs, par exemple de population, d'emplois.

Le 2<sup>e</sup> cycle de la directive nécessite de réexaminer les documents issus du 1<sup>er</sup> cycle, et de les mettre à jour si nécessaire. Le travail considérable réalisé en 2011 pour aboutir à la première EPRI a permis de donner les grands chiffres de l'exposition de chaque district au risque d'inondation et a servi de base pour identifier les territoires à risque important d'inondation (TRI) sur lesquels des stratégies locales ont été élaborées.

Entre 2011 et 2017, à l'échelle nationale, il n'y a pas eu d'évolution majeure des données d'aléas et des données d'enjeux qui nécessiterait de refaire les EAIP et de recalculer les indicateurs. C'est pourquoi pour le deuxième cycle de la directive inondation, il a été décidé de compléter l'EPRI de 2011 par un addendum. Cet addendum permettra notamment d'intégrer les événements historiques marquants intervenus après 2011 et d'éventuels autres éléments de connaissances acquis depuis 2011.

Cependant, la Guyane est un département particulier où de nombreux changements ont été constatés du fait de la croissance démographique, du développement économique et urbain. En effet, c'est le département français le plus dynamique, où le taux annuel de croissance est bien au-dessus du reste du territoire.

L'ambition du 2<sup>e</sup> cycle est de poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du 1<sup>er</sup> cycle en consolidant les acquis et en veillant à une appropriation des connaissances acquises par les acteurs locaux.

## 1. Politique de gestion des inondations

Au cours du premier cycle (2011-2016), la politique de gestion des inondations au niveau du district a évolué, notamment en faisant écho aux évolutions au niveau national. Voici les principales évolutions au niveau du district, qui viennent compléter les orientations de 2011:

La majorité des plans de prévention des risques naturels (PPRN) a été approuvé au début des années 2000. L'État a entamé la révision de ces documents, en premier lieu sur le territoire de l'île de Cayenne, de Kourou et de Macouria. L'objectif est de redéfinir les contours des aléas par la prise en compte de nouvelles données, notamment topographiques et l'intégration de nouveaux aménagements.

L'île de Cayenne (Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury) est soumise à des aléas d'inondation par débordement de cours d'eau et submersion marine, et présente des enjeux (humains, sociaux et économiques) particulièrement importants. Ainsi, le territoire a été désigné en TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation) en 2013, afin de prioriser les actions de gestion des inondations. L'État a produit les cartes de surfaces inondables selon trois événements (inondations fréquentes, moyennes et rares). La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), assistée de l'État, a piloté l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Cette stratégie consiste à réunir et à mobiliser l'État, les collectivités et les acteurs locaux de la prévention pour fixer des objectifs et mettre en œuvre des actions sur la période 2017-2022. Approuvée le 2 mars 2017, la SLGRI prévoit près d'une centaine d'actions : le développement des connaissances, la sensibilisation des acteurs, le travail sur la vulnérabilité des enjeux existants sont des points importants en support aux actions de gestion de crise.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est attribuée aux collectivités. Le champ d'application de la GEMAPI interagit avec celui de la directive Inondation. Les missions sont définies aux points 1, 2, 5 et 8 du I de l'art. L.211-7 du code de l'environnement, soit l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, ainsi que la défense contre les inondations et les submersions marines, mais également la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Concernant la prévention des inondations, la GEMAPI se rapporte essentiellement aux barrages et digues de protection contre les inondations. La Guyane n'en détenant pas, les ouvrages recensés sont alors des ouvrages naturels ou artificiels (fossés, canaux, criques, cours d'eau) facilitant les écoulements ou le stockage. La prévention des inondations concerne donc principalement la création ou l'élargissement d'ouvrages d'évacuation des eaux stagnantes, et l'entretien préventif et curatif de ces ouvrages avant la saison des pluies.

Enfin, les inondations du Maroni de 2006 et 2008, et l'étiage généralisé de 2009 qui a menacé l'alimentation en eau potable des communes du littoral guyanais, ont été des éléments moteurs pour que la DEAL Guyane, la Direction Interrégionale Antilles-Guyane (DIRAG) de Météo France et le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) s'engagent en 2010 dans une démarche pour la création d'une Cellule de Veille Hydrologique (CVH) en Guyane. La CVH a pour objectif de prévoir les risques d'inondations et d'étiages sur les secteurs à enjeux afin d'avertir la Préfecture suffisamment tôt afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes et prendre les mesures de gestion de crise nécessaires.

## 2. Évènements historiques

### 2.1. Synthèse des évènements remarquables

Les évènements remarquables au niveau du district sont listés ci-dessous, y compris ceux de l'EPRI 2011 qui sont rappelés pour mémoire. Les évènements supplémentaires ou complétés sont soulignés :

Date	Particularité hydrométéo (genèse, intensité)	Zones inondées	Impacts
25, 26 et 27 août 1996	Précipitations très localisées associées à une forte marée	Toutes les zones basses de l'île de Cayenne	138 habitations inondées, Arrêté de catastrophe naturelle
Du 7 au 9 avril et du 13 au 14 avril 2000	Précipitations localisées le long de la côte, principales zones d'enjeu	Toutes les zones basses du littoral de Kourou à Cayenne	Nombreuses routes coupées, maisons inondées. Glissement de terrain de Cabassou (10 morts)
16,17 et 22 mai 2000	Précipitations concentrées sur l'amont des bassins versants	Nombreux débordements, Crue de récurrence 500 ans sur le Sinnamary	Nombreuses submersions des RN1 et RN2, 50 foyers inondés à Sinnamary, Cacao fortement impacté
6 au 11 mai 2006	Précipitations peu intenses mais de forte étendue et longue durée sur tout le bassin, crue centennale à Maripasoula	Toutes les zones basses situées sur le Haut Maroni	Nombreux villages et campous inondés. Arrêté de Catastrophe naturelle
2,3 et 4 juin 2008	Précipitations peu intenses mais de forte étendue et longue durée (un mois), crue centennale à Langa Tabiki	Toutes les zones basses situées le long du fleuve Maroni, particulièrement en aval de Grand-Santi	Vingt jours d'inondations, Arrêté de Catastrophe naturelle
<u>14 au 15 janvier 2013</u>	<u>Mer dangereuse, longue houle de Nord énergétique (H max 5m80, 17 s, à 18h30 le 14/01/2013)</u>	<u>Le littoral de la commune de Rémire-Montjoly (surtout sur l'Anse)</u>	<u>Érosion du littoral (déjà vulnérable) et submersion, retrait de plage, une maison partiellement détruite. Vigilance rouge et arrêté catastrophe naturelle déclenchés</u>

<b>Date</b>	<b>Particularité hydrométéo (genèse, intensité)</b>	<b>Zones inondées</b>	<b>Impacts</b>
<u>14 au 15 mai 2013</u>	Fortes pluies au nord du département (entre 250 et 500 mm du 10 au 20/05/2013)	Le littoral et particulièrement Cayenne et Macouria	239 maisons et des commerces sinistrés à Cayenne, fermeture des écoles, transports, circulation ... Activation du PC, secours. État de catastrophe naturelle (Cayenne et Macouria)
<u>2 au 3 mai 2015</u>	Pluies diluviennes	Le bourg de Camopi et les villages environnants	Une cinquantaine de maisons, le dispensaire et la maison du CG. Évacuation du dispensaire
<u>10 au 22 février 2016</u>	Forte houle (Hs $\approx$ 2.5m), importants niveaux d'eau et fortes précipitations	Le littoral de la commune de Kourou	Érosion du littoral, submersion, retrait de plage (10-24 m). Déclenchement de l'alerte orange fortes pluies

Depuis 2011, deux arrêtés de catastrophes naturelles ont été déclarés en 2013 sur Rémire-Montjoly et Macouria.

## 2.2. Description des évènements

### Fortes houles des 14 et 15 janvier 2013 en Guyane

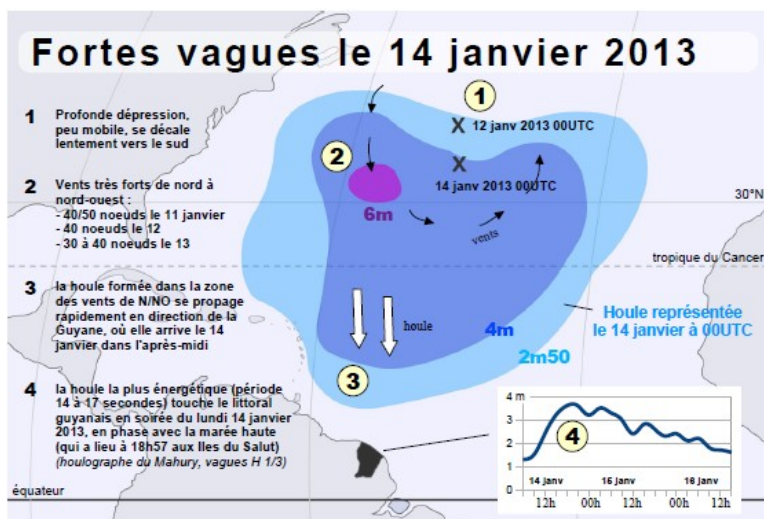


Figure 1 - Figure 1 – Synthèse schématique du phénomène de la houle du 14/01/2013 en Guyane (source: Service climatique Guyane – Météo France, rapport climatique annuel, 2013.)

Une tempête stationnée sur l'Atlantique nord génère mi-janvier 2013 une houle très puissante. Cumulée à des niveaux de marée de vive-eau importants, elle est à l'origine de vagues déferlantes sur les côtes guyanaises.

Leur arrivée survient dans l'après-midi du lundi 14 janvier. On enregistre des hauteurs/périodes de 2,40 m/14,5 s à 12h00 et 3,6 m/16,1 s à 18h00, suivies d'une phase de longue houle énergétique avec des creux de près de 6m et des périodes voisines de 17 secondes. Les vagues repassent en dessous des 2 m le 16 janvier (Figure 1). Le phénomène est classé « exceptionnel » par Météo-France avec une période de retour décennale pour la hauteur comme pour l'intensité.



Les dégâts sont importants mais très localisés. A Rémire-Montjoly, ils concernent des secteurs de plage en cours d'érosion depuis plusieurs années du fait de l'absence de bancs de vase sur cette partie du littoral. Le littoral est submergé par la mer : route des plages, avenue Sainte-Rita et parking des Salines à Montjoly, accès des plages au niveau du Novotel à Montabo. La bande côtière en arrière du cordon dunaire est inondée. La forte houle et la marée génèrent un important recul du trait de côte (Figures 2 à 5). Le secteur le plus impacté est l'Anse de Rémire avec la destruction partielle d'une maison, la formation d'un talus d'érosion de plusieurs mètres de haut entaillé dans la couche argileuse, et des retraits de plusieurs dizaines de mètres observés sur les parties ouest et centrales des plages de Montjoly (15 à 30 m) et Montabo (15 m). Rémire-Montjoly est classé en état de catastrophe naturelle.

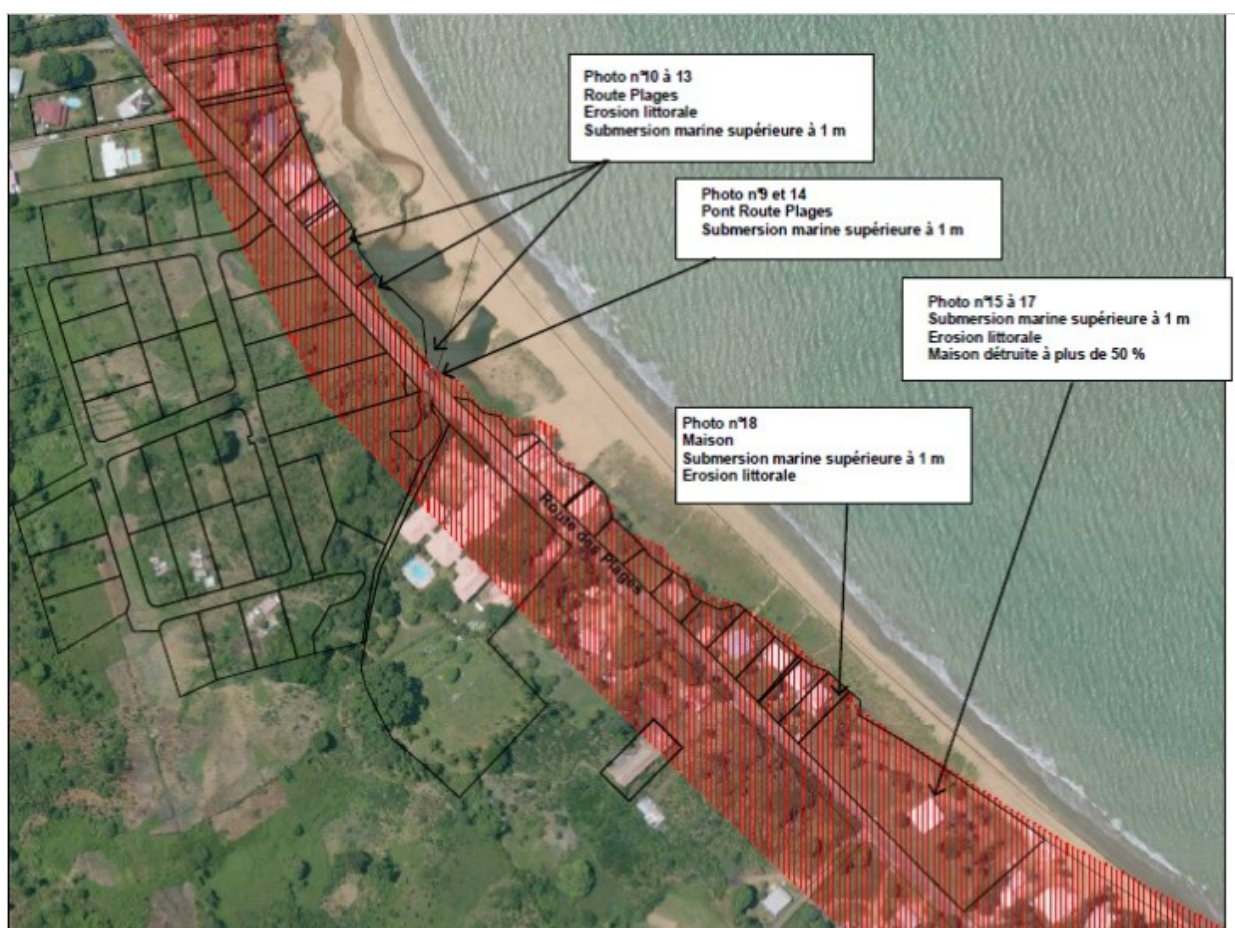


Figure 1 : Erosion route des plages (Rémire-Montjoly)



n°18



n°14



n°17

Figures 2 à 5 – Zone submergée par les vagues déferlantes de janvier 2013 et impacts à Rémire-Montjoly (source: BRGM, Rapport d'expertise, CR de l'épisode d'érosion marine du 14 et 15 janvier 2013, BRGM/RP-62017-FR, 2013).

Le dispositif d'alerte aux fortes houles est en place en Guyane depuis 2008. L'arrivée de l'épisode de 2013 est annoncée dès le 13 janvier. Dans l'après-midi du 14, le niveau de vigilance passe à l'orange (15h43) puis, pour la première fois depuis 2008, au rouge (18h04).

Particularités hydrométéorologiques	Zones inondées	Impacts	Gestion de crise
Mer dangereuse, longue houle de Nord énergétique (H max 5m80, 17 s, à 18h30 le 14/01/2013).	Le littoral de la commune de Rémire-Montjoly (surtout sur l'Anse).	Érosion du littoral (déjà vulnérable) et submersion, retrait de plage, une maison partiellement détruite.	Vigilance rouge et arrêté catastrophe naturelle déclenché.

## Fortes pluies, 14 et 15 Mai 2013, Cayenne et Macouria (Guyane)

Dans la nuit du 14 au 15 mai 2013, les communes de Cayenne et Macouria sont touchées par un phénomène pluvieux d'intensité exceptionnelle. Les cumuls sont compris entre 250 et 500 mm du 10 au 20 mai sur le nord de la Guyane. On enregistre 470,2 mm à Matoury-aéroport du 10 au 19 mai. Les intensités sont particulièrement fortes dans la nuit du 14 au 15 sur tout le littoral guyanais entre Cayenne et Iracoubo.

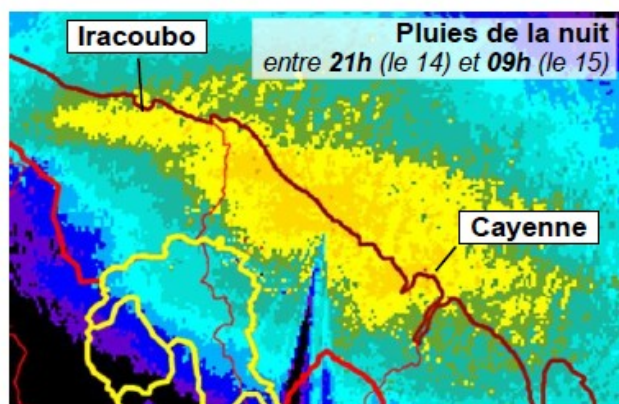


Figure 2 - Cumul des pluies sur 12 heures du 14 au 15/05/2013 dans la région de Cayenne. Les points jaunes traduisent les intensités les plus fortes. (Source: Service climatique Guyane – Météo France, rapport climatique annuel, 2013).

On relève 160 mm en 9 heures sur Cayenne. Au total, les records sont battus à Saint-Laurent (723,8 mm) et à Charvein (721,6 mm) en un mois avec des périodes de retour estimées entre 20 et 50 ans selon les secteurs.

Les averses sont accompagnées de fortes rafales de vent. L'écoulement des eaux vers l'océan est ralenti une partie de la nuit par une forte marée montante (refoulements).

Cayenne connaît les épisodes de ruissellement les plus importants (quartiers sud et est) en lien avec l'imperméabilisation des sols et la densité urbaine. Les rues sont inondées entre Cayenne et Iracoubo en de nombreux endroits : nombreuses voitures bloquées, plusieurs artères du centre historique inondées ainsi que quelques habitations.

Les quartiers périphériques sont plus touchés du fait de l'engorgement du réseau de canaux et de la haute mer qui ralentit les écoulements.

On relève jusqu'à 1,5 m d'eau dans les quartiers de Rénovation Urbaine, Village Chinois et Mont-Lucas. La circulation est interrompue plusieurs jours durant (Figure 2). La situation est aggravée par de nombreuses coulées de boue. Les transports collectifs sont suspendus et les établissements scolaires fermés. Au total, 239 maisons individuelles ainsi que des commerces sont sinistrés.

Même scénario à Macouria où l'eau est montée jusqu'à 1,50 m sur la RN1. Les habitations sont plus particulièrement touchées dans les secteurs de Soula, Maillard et le bourg de Tonate. Transports et établissements scolaires sont là aussi suspendus.



Figure 3 - Mont-Lucas inondé le 15/05/2013 (source: Mairie de Cayenne, Rapport relatif à la demande de classement de Cayenne en zone de catastrophe naturelle suite aux précipitations exceptionnelles de la nuit du 14 au 15 mai 2013.)

Les autorités (police municipale, gendarmes et services techniques) s'activent pour fermer des rues, mettre en place des déviations et effectuer les premiers travaux de restauration de voirie. Une cellule de crise est installée à Macouria.

La ville de Cayenne met en place un accompagnement des victimes avec appel à la solidarité. L'état de catastrophe naturelle est déclaré pour Cayenne et Macouria.

Particularités hydrométéorologiques	Zones inondées	Impacts	Gestion de crise
Fortes pluies au nord du département (entre 250 et 500 mm du 10 au 20/05/2013).	Le littoral et particulièrement les Cayenne et Macouria.	239 maisons et des commerces sinistrés à Cayenne, fermeture des écoles, transports, circulation ...	Activation du PC, secours. État de catastrophe naturelle (Cayenne et Macouria)

## Crue de l'Oyapok, 2-3 mai 2015, Camopi (Guyane)

Des pluies diluviennes s'abattent sur le bassin de l'Oyapock (Brésil) au cours du mois d'avril 2015. En Guyane, les cumuls trimestriels de précipitations sont excédentaires au sud et le mois de mai est également extrêmement arrosé. L'Oyapock connaît une de ses plus fortes crues depuis 1988. Le débit max. atteint 4000 m<sup>3</sup>/s à la station de Saut Maripa (Figure 1).

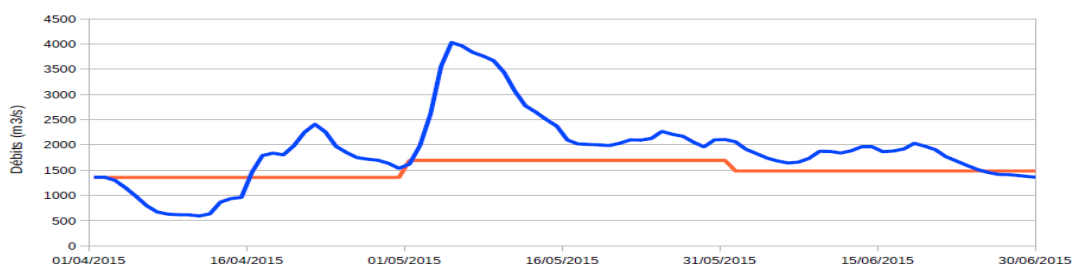


Figure 1 – Évolution des débits de l'Oyapock à Saut Maripa, avril-juin 2015 (source : Météo-France et DEAL Guyane, Bulletin de la situation hydrologique en Guyane, 2<sup>ème</sup> trimestre 2015)

Les hautes eaux atteignent la partie guyanaise du fleuve début mai. Le village de Camopi est inondé les 2 et 3 sous plus d'un mètre d'eau (Figure 2).



Figure 2 - Cartographie de l'inondation de Camopi lors de la crue de l'Oyapok début mai 2015 (source: Rapport de Préfecture, Reconnaissance de Camopi du 11/05/2015)



Figure 4 - Niveau atteint par l'eau sur le dispensaire lors de la crue de 2015 (source: Rapport de Préfecture, Reconnaissance de Camopi du 11/05/2015)

Seules toutefois les maisons situées à proximité directe du fleuve sont touchées, notamment le dispensaire et la maison du Conseil Général (Figure 3). Les personnels et les patients sont transférés à la mairie, le temps de la remise en état. Au total, quelque 50 maisons et 250 personnes sont affectées par cette crue.

Suite à l'événement, la construction d'une structure d'hébergement est envisagée.

Particularités hydrométéorologiques	Zones inondées	Impacts	Gestion de crise
Pluies diluviennes.	Le bourg de Camopi et les villages environnants.	Une cinquantaine de maisons, le dispensaire et la maison du CG.	Évacuation du dispensaire.

## Épisodes de submersions marines, 10-22 février 2016, Kourou (Guyane)



Figure 5- Zone littorale de Kourou (Guyane) impactée par les submersions marines de février 2016 (cercle rouge rayé jaune) (<http://tab.geoportail.fr/>)

Plusieurs épisodes de submersions marines surviennent entre le 10 et le 22/02/2016 sur le littoral de la ville de Kourou. La zone sinistrée s'étend du centre hippique, à l'extrémité ouest de la route de l'Anse, au village amérindien (Figure 1).

Le 10/02, les niveaux de pleine mer atteignent 3.55 m, soit proche des valeurs extrêmes des marées astronomiques. Ils sont encore de 3.20 m entre le 21 et le 22/02. Ce second train de houle est plus puissant que le premier : 11.5 s en moyenne contre 8.5 s en début de mois (modèle GFS5).

Le couplage forte houle ( $H_s \approx 2.5\text{m}$ ) et marée de vives eaux est à l'origine de l'élévation du niveau marin, et des épisodes de submersion (Figure 2). A l'intérieur des terres, les importantes précipitations accentuent les inondations. On relève jusqu'à 20 cm d'eau dans les rues du front de mer.

Ces événements soulignent l'extrême vulnérabilité du secteur littoral de Kourou. Les routes sont ensablées et 3 collecteurs sont détruits. Une vingtaine de maisons du quartier de l'Anse et plus de 400 familles sont touchées.

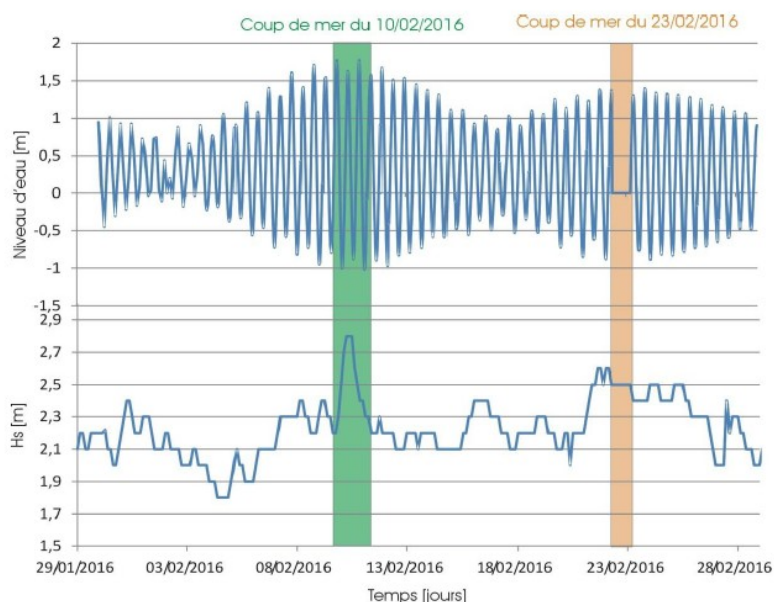


Figure 6 - Superposition de la courbe du niveau d'eau (en haut) et de la hauteur significative de la houle (en bas) au cours des submersions de février 2016 sur le littoral de Kourou (source: BRGM et DEAL Guyane, Rapport d'expertise, CR des épisodes de submersions marines de février 2016 à Kourou, BRGM/RP-65691-FR, 2016).

La plage située en face du village Indien connaît une forte érosion. La rangée de cocotiers qui retenait le sable est détruite. Au total, le recul du trait de côte atteint une dizaine de mètres en moyenne au cours de l'épisode, avec un maximum de 24 m à l'ouest de la route de l'Anse.



Figures 7,4 et 5 - Dégâts sur la plage de Kourou suite aux submersions marines de février 2016 (source: BRGM et DEAL Guyane, Rapport d'expertise, CR des épisodes de submersions marines de février 2016 à Kourou, BRGM/RP-65691-FR, 2016).

La vigilance jaune aux fortes pluies est activée du 21 au 23/02 sur l'ensemble du littoral. Un Poste de Commandement Opérationnel est ouvert à Kourou. Un site d'hébergement et deux points de rassemblement sont préparés en cas d'évacuation en urgence.

L'absence de bancs au large, qui amortissent la houle, explique pour une bonne part ces épisodes. Dans cette configuration, des tempêtes moins fortes pourraient occasionner des dégâts plus marqués.

Particularités hydrométéorologiques	Zones inondées	Impacts	Gestion de crise
Forte houle ( $H_s \approx 2.5\text{m}$ ), importants niveaux d'eau et fortes précipitations.	Le littoral de la commune de Kourou.	Érosion du littoral, submersion, retrait de plage (10-24 m).	Déclenchement de l'alerte orange fortes pluies



### 3. Evolution des indicateurs

La population a fortement augmenté entre 2006 et 2014, elle est passée de 205 954 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 252 338 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (données INSEE) soit une augmentation de la population de 22,52 %, avec un taux d'évolution annuel moyen de 2,57 %. Par comparaison, la population globale en France (en 2006 était de 63 185 925 ; en 2014 elle est de 65 907 160) a augmenté de 4,31 % soit un taux annuel moyen de 0,53 %.

La population résidant dans les EAIP cours d'eau (ce) et submersion marine (sm) a été calculée pour chaque commune à partir des résultats du recensement de 2006 de l'INSEE pour l'élaboration de l'EPRI de 2011. Pour la rédaction de cet addendum, les chiffres sont basés sur le recensement de l'INSEE de 2014.

#### 3.1. Impacts potentiels sur la santé humaine

Bien que la population globale en Guyane a augmenté entre 2006 et 2014, la proportion de la **population de l'EAIPce** a baissé passant de 14,45 % à 14,12 % ainsi que la proportion de la population en **EAIPsm** qui est passée de 8,39 % à 6,26 %.

**L'emprise des habitations de plain-pied dans l'EAIP** a également augmenté aussi bien dans les EAIPce que sm. Les habitations de plain pied en EAIPce représentent 48,5 % des habitations totales en EAIPce et celles en EAIPsm représentent 47 % des habitations totales en EAIP sm.

**Le nombre d'établissements hospitaliers dans l'EAIPce** est passée de 2 à 4, les établissements étant localisés à Cayenne, Montsinery, Régina et Saint-Georges. Cette augmentation n'est pas due à de nouvelles implantations d'établissements, mais à un meilleur remplissage de la base de données.

	Dans l'EAIPce cycle 1	Dans l'EAIPce cycle 2	Dans l'EAIPsm cycle 1	Dans l'EAIPce cycle 2
Population	29756	35647	17271	15788
Proportion de population	14,45 %	14,12 %	8,39 %	6,26 %
Emprise des habitations de plain-pied	631791 m <sup>2</sup>	1 065 317 m <sup>2</sup>	412109 m <sup>2</sup>	607 293 m <sup>2</sup>
Nombre d'établissements de santé	2	4	0	0

Tableau 1: Impacts potentiels sur la santé humaine

### 3.2. Impacts potentiels sur l'activité économique

**La surface du bâti total** a augmenté dans l'EAIP ce de 32 % et de 15 % dans les EAIPsm. Etant donné que la surface du bâti total en Guyane est de 11 032 534 m<sup>2</sup> en 2014, la proportion de l'ensemble du bâti dans l'EAIPce est donc de 20 % et de 12 % dans l'EAIPsm.

**La surface du bâti d'activité a augmenté dans les EAIP** et principalement dans celle de cours d'eau avec une augmentation de 79 % par rapport à 60 % dans les zones de submersions marines.

Ces indicateurs sur les bâtiments sont basés sur des estimations quantitatives et ne permettent pas de traduire l'évolution qualitative : adaptation des bâtiments à l'inondation (par exemple mise hors d'eau du premier plancher), localisation par rapport au niveau d'aléa (fort/moyen/faible) qui autorise sous certaines conditions la construction (se référer au PPRI de sa commune).

**Le linéaire de routes principales a été peu modifié depuis 2008** : le pont de la Comté est passé à deux voies et l'échangeur de Balata a été dévié légèrement. Ainsi le tronçon en km potentiellement inondé ne varie pas.

Concernant **le linéaire des routes secondaires** : la route d'Apatou a été construite en 2010 et relie Saint-Laurent du Maroni à Apatou sur 50 km. Le nombre de km touché par le débordement de cours d'eau est d'environ 3 km. La submersion marine n'atteint pas cette zone donc le linéaire de routes secondaires en EAIP sm reste inchangé.

	Dans l'EAIPce cycle 1	Dans l'EAIPce cycle 2	Dans l'EAIPsm cycle 1	Dans l'EAIPsm cycle 2
Surface du bâti total	1670629 m <sup>2</sup>	2 197 826 m <sup>2</sup>	1118692 m <sup>2</sup>	1 281 390 m <sup>2</sup>
Surface du bâti d'activité	158182 m <sup>2</sup>	282 524 m <sup>2</sup>	120792 m <sup>2</sup>	193 105 m <sup>2</sup>
Linéaire de routes primaires	22,7 km soit 4,74 %	22,7 km soit 4,74 %	21,53 km soit 4,49 %	21,53 km soit 4,49 %
Linéaire de routes secondaires	26,6 km soit 8,39 %	30 km	54,22 km soit 17,10 %	54,22 km soit 17,10 %

*Tableau 2: Impacts potentiels sur l'activité économique*

### 3.3. Impacts potentiels sur l'environnement

- **Les sites dangereux (Seveso seuil haut et IPPC) dans l'EAIP** : la Société de Raffinerie implantée aux Antilles-Guyane (SARA) est installée sur la Route de Dégrad-des-Cannes depuis 1982. Cependant, elle n'a pas été recensée dans l'EPRI de 2011 car le site n'était pas identifié inondable dans le PPRI de l'Ile de Cayenne de 2001. L'Ile de Cayenne a été sélectionnée en 2013 comme un Territoire à risque important d'inondation (TRI) et les cartes ont été validées en 2017. Ces dernières font apparaître une partie de la SARA en zone inondable, ce qui explique son actuel recensement dans le tableau de l'addendum à l'EPRI.

- **Les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents habitants dans l'EAIP** : le nombre de stations a augmenté ainsi que le nombre d'équivalent habitant (EH : unité de dimensionnement des stations selon la charge polluante par personne et par jour) en raison d'une meilleure prise en compte de la base de données.

- **La surface des ZNIEFF dans l'EAIP ce et sm** entre le cycle 1 et 2 a fortement augmenté. En effet, il y a eu une actualisation entre 2009 et 2014 avec des zones qui ont été agrandies et des nouvelles zones qui méritaient d'être reconnues en tant que ZNIEFF étant donné la présence d'espèces remarquables.

	Dans l'EAIPce cycle 1	Dans l'EAIPce cycle 2	Dans l'EAIPsm cycle 1	Dans l'EAIPsm cycle 2
Nombre de sites dangereux (seveso seuil haut, IPPC)	0	1	0	0
Nombre de stations d'épuration	16	21	6	9
Et équivalent habitant correspondant	27300	100080 / 207746	9632	15282 / 207746
Surface de ZNIEF dans l'EAIP ce et sm	233 550 hectares en EAIPce et sm cycle 1		671 112 hectares en EAIPce et sm cycle 2	
<i>Tableau 3: Impacts potentiels sur l'environnement</i>				

### 3.4. Variation de l'évolution de la population

L'Ile de Cayenne connaît une augmentation de sa population dans les zones d'aléas de débordement de cours d'eau avec une population passant de 11 556 habitants à 12 700 entre 2006 et 2014 soit une augmentation de 10 %. La surface des bâtiments d'activité a également fortement augmenté passant de 76 360 m<sup>2</sup> à 150 840 m<sup>2</sup> entre 2006 et 2014 soit une augmentation de près de 100 % (97,54%). Ces chiffres s'expliquent également par un meilleur remplissage de la base de données. **Concernant l'aléa submersion marine**, la proportion de la population exposée est passée de 6 346 habitants soit 37 % à 7 256 habitants soit 46 % en 2014. La proportion de la surface du bâtiment d'activité a connu une légère baisse passant de 80 % à 77 %.

**A Kourou** la proportion de la population exposée à l'aléa de submersion marine a légèrement baissé passant de 39 % à 36 % entre 2006 et 2014, la proportion des surfaces d'activité a peu évolué passant de 11 à 12 %.

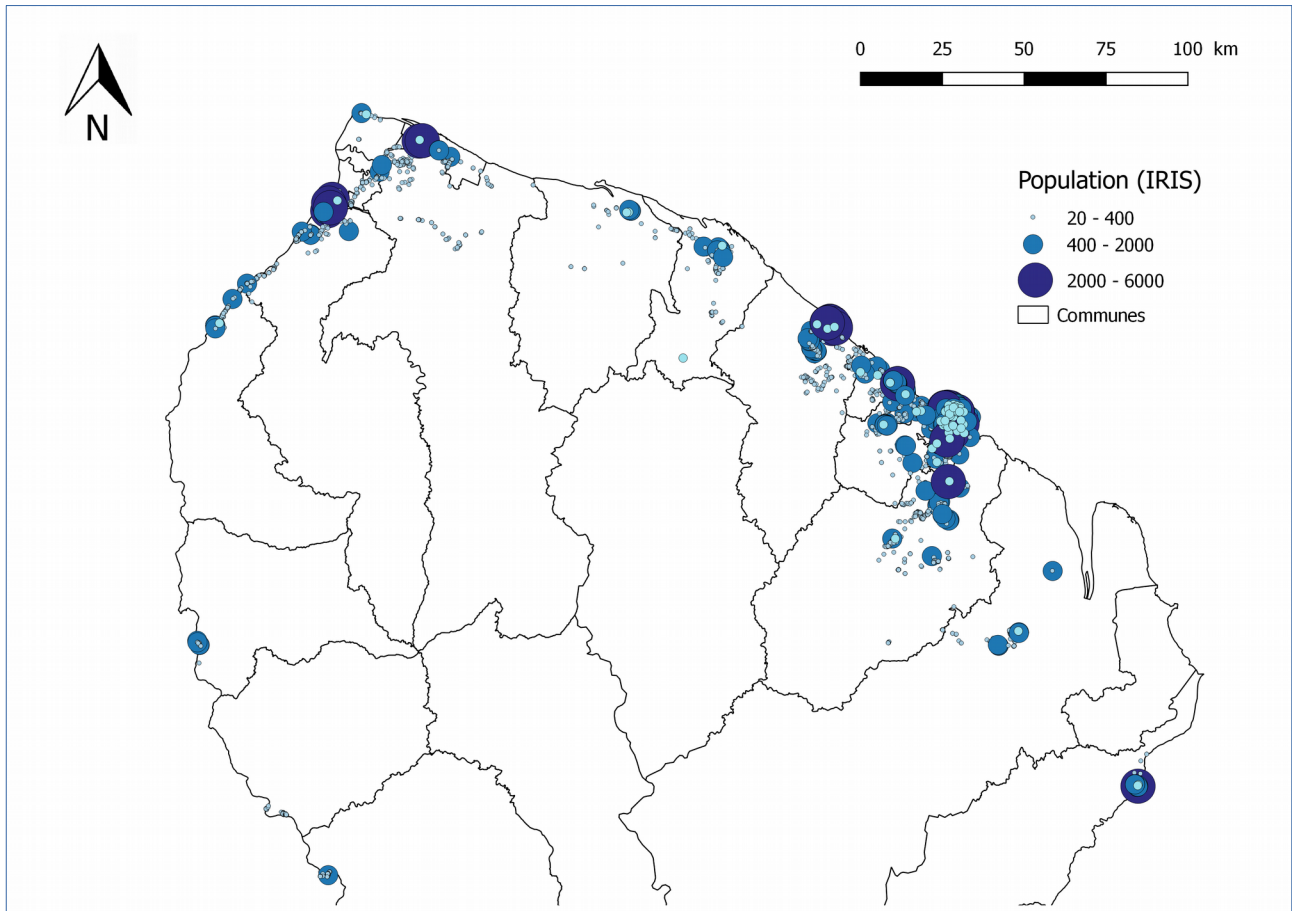
<i><b>EAIP cours d'eau</b></i>	<i><b>Enjeux de la zone de l'Ile de Cayenne Zone Hydrographique n° 9122</b></i>	<i><b>Enjeux de la zone de Mana/Awala Zone hydrographique n°5065 et 7052</b></i>	<i><b>Enjeux totaux exposés du Bassin hydrographique guyanais</b></i>
<i><b>Population exposée</b></i>	11556 hab (2006) soit 39% – 12700 (2014) soit 36%	2300 hab (2006) soit 8% - 3359 (2014) soit 9%	29 755 hab (2006) 35 647 hab (2014)
<i><b>Surface du bâti d'activité</b></i>	76 360 m <sup>2</sup> (2006) soit 48%– 150 840 m <sup>2</sup> (2014) soit 53%	13 137 m <sup>2</sup> (2006) soit 8% 150 840 (2014) soit 3%	158 182 m <sup>2</sup> (2006) – 282 524 m <sup>2</sup>
<i><b>Nombre d'établissements de santé</b></i>	2 (2006) 2 (2014)	0 (2006) 0 (2014)	2 (2006) 4 (2014)

**Tableau 4 : Evolution par zone hydrographique en EAIPce**

<i><b>EAIP submersion marine</b></i>	<i><b>Enjeux de la zone de l'Ile de Cayenne Zone Hydrographique n° 9122</b></i>	<i><b>Enjeux de la zone de Kourou Zone hydrographique n°9133</b></i>	<i><b>Enjeux totaux exposés du Bassin hydrographique guyanais</b></i>
<i><b>Population exposée</b></i>	6 346 hab soit 37% (2006) 7 256 hab soit 46% (2014)	6 720 hab soit 39% (2006) 5614 hab soit 36% (2014)	17 270 hab (2006) 15788 (2014)
<i><b>Surface du bâti d'activité</b></i>	96 520 m <sup>2</sup> soit 80% (2006) 148 083 m <sup>2</sup> soit 77% (2014)	12 928 m <sup>2</sup> soit 11% (2006) 22 500 m <sup>2</sup> soit 12% (2014)	120 792 m <sup>2</sup> (2006) 193 105 m <sup>2</sup> (2014)

**Tableau 5 : Evolution par zone hydrographique en EAIPsm**

L'évolution de la population en zone inondable varie selon les communes, les fortes augmentations sont concentrées principalement sur le littoral et le long des fleuves frontaliers. La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) et la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) connaissent les plus fortes croissances démographiques comme il est possible de le voir sur la carte ci-dessous.



1. Illustration: Carte de la population en EAIP cours d'eau (2014)

**Ministère de la Transition  
écologique et solidaire**

Direction générale  
de la Prévention des risques  
92055 La Défense cedex  
Tél. 01 40 81 21 22

